



GFLEX1

Procès verbal – Réunion plénière du 4 décembre 2013

Date et lieu : 4 décembre 2013, 10h, CWaPE

Ordre du jour

- **Introduction** Par Francis GHIGNY (CWaPE)
- **Approbation du procès verbal de la réunion précédente**
- **Etat d'avancement du groupe de travail « Gflex1 » et proposition de conclusion opérationnelle**
- **Discussion**
- **Estimation ex-ante des volumes de production impactés par l'accès flexible (Gestionnaires de réseau)**
- **Suite des groupes de travail**
- **Conclusion**

Liste des présences

Prénom	Nom	Entreprise
Francis	GHIGNY	CWaPE
Frédéric	TOUNQUET	CWaPE
Marc	REDING	CWaPE
Gérard	NAERT	CWaPE
Vincent	VANHERCK	CWaPE
Stéphane	MARCHAND	CWaPE
Olivier	SQUILBIN	CWaPE
Pierre-Yves	CORNELIS	CWaPE
Stéphane	RENIER	CWaPE
Véronique	VANDERBEKE	CWaPE
Chris	DEGROOF	Electrabel
Roger	Le BUSSY	Régie de Wavre
Dieter	JONG	ANODE
Grégoire	WALLENBORN	ULB
Antoine	THOREAU	ENI
Muriel	HOOGSTOEL	SPW-DG04
Quentin	FALMAGNE	SPW-DG04
Bram	DE WISPELAERE	EDF Luminus
Yvan	HELLA	EDORA
Charlotte	SWERTS	ESSENT
Vincent	DEBLOCQ	FEBEG
Inne	MERTENS	ORES
Bertrand	CORNELUSSE	ULG
Alain	VERSYP	TECTEO
Daniel	DEJONG	TECTEO
Yves	MARENNE	ICEDD
Stéphane	D'HOSE	ATRIAS
Bruno	GOVERNEUR	Synergrid
Marc	MALBRANCKE	Inter-Regies
Vanessa	DE WILDE	ELIA
Daniel	ZENNER	ELIA
Christian	KERREMANS	ELIA

1. Introduction

Monsieur Ghigny remercie les participants pour leur présence. Il introduit la rencontre en rappelant l'objectif du groupe de travail GFLEX1. Il s'agissait, d'une part, d'aboutir à une méthode d'évaluation des volumes ex post (après activation effective) et, d'autre part, d'informer les participants sur la méthode utilisée à l'heure actuelle pour évaluer les volumes ex ante (lors du processus de raccordement).

Ces deux aspects concernent l'utilisation de la flexibilité à des fins de gestion des congestions où un ordre de modulation peut être émis par le gestionnaire de réseau (ELIA ou GRD) vers un producteur disposant d'un contrat de raccordement avec accès flexible. Cet usage spécifique de la flexibilité constitue le scope des groupes de travail Gflex mis en place dans le cadre du Forum.

Les acteurs directement concernés par cette problématique sont donc le producteur, le responsable d'équilibre du point d'accès concerné, le GRD sur le territoire duquel l'unité de production est raccordée et enfin le gestionnaire de réseau (ELIA ou le GRD) demandeur de flexibilité afin de prévenir l'occurrence de congestion sur son réseau.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du 25/09/2013

Monsieur Ghigny soumet, en séance, le procès-verbal de la réunion plénière du 25 septembre dernier accompagné des demandes d'amendement déposées par Inter-Régies. Quatre modifications ont été suggérées :

1. Cadre légal

Les GRD approuvent l'initiative de la CWaPE mais des interrogations subsistent (quel timing, quel cadre légal, quel résultat attendu). Cette remarque a été approuvée par la CWaPE, qui a rappelé que ces travaux alimenteront le travail de la CWaPE en vue de la rédaction des arrêtés du décret en préparation.

2. Autres forums de discussions

Eviter de répéter les mêmes discussions dans plusieurs plateformes différentes

Cette remarque a également été approuvée par la CWaPE qui a précisé que la constitution du Forum (plénière et GT) a été définie de manière à limiter ce risque : les représentants des organisations menant des projets complémentaires sont présents aux réunions pour préciser le mandat des groupes de travail.

3. GT sur la valorisation des volumes

Inter-Régies estime que la mise en place de ce groupe de travail doit être conditionnée par le décret électricité

La CWaPE ne partage pas cet avis. La CWaPE pense que le groupe de travail pourra commencer ces travaux dès lors que le décret aura été approuvé en deuxième lecture. Il ajoute que la notification de cette approbation devrait parvenir à la CWaPE dans les prochains jours.

4. GT sur les interactions entre gestionnaires de réseau

Inter-Régies ne voit pas la nécessité de mettre en place un GT au sein de RéFlex à ce sujet dans la mesure où il en existe déjà un au sein de Synergid (contrat de collaboration).

La CWaPE ne partage pas cette remarque. Monsieur Ghigny indique qu'il n'y a pas d'engagement de la CWaPE à ce sujet actuellement qui entend au minimum exercer un droit de regard sur la révision du contrat de collaboration.

Voir Annexe 2 – PV approuvé 25/09/13

3. Etat d'avancement du groupe de travail « GFlex1 » et proposition de conclusion opérationnelle

Monsieur Tounquet souligne d'abord l'intérêt porté par les représentants des producteurs, les responsables d'équilibre et les gestionnaires de réseau qui ont participé au GFlex1.

Il expose ensuite la synthèse des travaux du GFlex1.

Deux réunions ont été organisées, l'une le 23 octobre 2013 et l'autre le 20 novembre 2013 lors desquelles divers documents de travail ont été transmis.

Les travaux du GFlex1.1 ont tenté de définir une méthode permettant de quantifier les volumes de production impactés par l'accès flexible tout en distinguant les volumes produits avant le raccordement effectif (ex-ante) et la production réalisée après l'activation de l'accès flexible (ex-post).

Deux méthodes basées sur l'expérience allemande ont été étudiées. L'une, la méthode dite approchée, se base sur une approximation rectangulaire peu précise mais très simple à mettre en œuvre. L'autre, la méthode dite exacte nécessite une instrumentation afin de mesurer les paramètres tels que la vitesse du vent ou l'irradiance du soleil. Dans les deux cas, une distinction par filière a été prise en compte.

Sur cette base, Elia a proposé une méthode pour l'éolien et une méthode pour la biomasse et la cogénération.

La méthode proposée par Elia s'inspire du modèle allemand mais en y apportant une amélioration. La méthode est basée sur la puissance de raccordement tout en utilisant un profil de production moyen qui correspond à la moyenne des productions du même profil (profil moyen simultané). Dans le cas de la filière biomasse ou cogénération, vu le caractère périodique de la production, ce profil serait attribué sur base de l'historique de production du site considéré.

Du point de vue des gestionnaires de réseau, il faut privilégier une méthode simple et unique.

Les producteurs sont d'avis que le recours à un profil moyen est pénalisant pour les installations les plus performantes. Des facteurs correctifs devraient donc être définis.

La première réunion a également montré que la situation actuelle n'offrait pas suffisamment de garanties aux investissements et qu'il était nécessaire de poursuivre les réflexions sur les accès flexibles. Les informations contenues dans les contrats Gflex sur les indices de disponibilité ne permettent pas d'évaluer le risque d'investissement et les modalités de compensation financière ne sont toujours pas définies. Il semble, par ailleurs, y avoir une unanimité sur l'intérêt de privilégier une méthode simple et unique pour évaluer les volumes qui pourraient servir d'input à la compensation financière.

Il en ressort aussi que la priorité devrait être accordée à la filière éolienne et que les modalités y relatives pourraient être transposées au cas du photovoltaïque. La réflexion pour les installations de type cogénérations paraît, quant à elle, moins mature actuellement et pourrait être développée lors d'une prochaine réunion GFlex1.

Lors de la seconde réunion, la Febeg, a, quant à elle, fait une proposition qui tente de pallier à l'utilisation d'un profil moyen et qui prend en compte l'aspect balancing. L'alternative proposée pour les filières éolienne et photovoltaïque prendrait en compte des zones de référence afin de mesurer la disponibilité de la ressource intermittente. Dans le cas de la biomasse et de la cogénération, la Febeg propose d'utiliser des nominations ou des interpolations sur base des productions avant et après activation de flexibilité.

Suite aux remarques formulées par les producteurs, Elia a, pour sa part, proposé l'introduction d'un facteur de qualité individuel qui tient compte des spécificités des installations de production. Ce facteur K serait déterminé sur base de l'historique de production et a pour but d'évaluer la qualité du site considéré par rapport à un ensemble de sites de productions comparables. Cette alternative est préférée à la définition de zones de référence.

Monsieur De Jong d'anode demande pourquoi une méthode individuelle par parc n'est pas souhaitée.

Monsieur Ghigny indique que l'unicité de la méthode constitue un critère important pour les gestionnaires de réseau afin d'éviter de compliquer la mise en œuvre et la gestion opérationnelle de la méthode. Il est toutefois prévu l'introduction de facteur de qualité propre à chaque site.

Edora a également proposé une méthode dédiée à la filière photovoltaïque. Au niveau des principes, cette méthode est très similaire à la méthode d'Elia, pour l'éolien notamment, en ce qui concerne l'utilisation d'un facteur de qualité défini par installation et la prise en compte de données météo pour évaluer la disponibilité de la ressource intermittente.

Monsieur Hella précise que la méthode de détermination du facteur K d'Elia se base sur l'historique de production. Des valeurs par défaut pourront être attribuées lors du raccordement, en attendant qu'un historique puisse être constitué et le facteur de qualité réévalué.

Francis Ghigny indique que les principes méthodologiques qui découlent des travaux du GT Gflex1 serviront de base pour donner un avis pour le décret et les arrêtés qui en découleront. Il est précisé que tout n'est pas cadencé, des solutions, des arbitrages, des lignes directrices viendront compléter les propositions.

Monsieur DeBlocq demande des précisions quant à la méthode pour les filières biomasse et cogénération.

F. Ghigny lui répond qu'il est prévu d'utiliser des historiques, dès lors que la production présente un caractère périodique. Le régulateur attend toutefois des acteurs de terrain qu'ils proposent des modalités précises pour cette filière, sur base des principes méthodologiques définis.

B. De Wispelaere ajoute qu'il y a un lien aussi avec l'évolution des prix de marché wholesale - aspect market dispatch – quand on gère une production de cogénération. Il considère que ces aspects devront être pris en compte lors des discussions du GT Flex sur la compensation financière.

Monsieur Hella indique qu'une étude concernant la biomasse est en cours au sein d'Edora et pourrait servir d'input.

4. Estimation ex ante des volumes de production impactés par l'accès flexible

Madame De Wilde présente la méthode utilisée par les gestionnaires de réseau pour quantifier, lors de la proposition de contrat de raccordement en accès flexible, le risque d'activation de la flexibilité. Les informations données par les GR aux producteurs concernent des indices de disponibilité du réseau. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de prise en compte des scénarii de charge et de production, ce qui permettrait, en théorie, de quantifier adéquatement le risque, comme étant la probabilité d'appel à la flexibilité conjuguée à l'amplitude de la modulation. Les GR s'interrogent toutefois sur le niveau de précision attendu par les producteurs, compte tenu des efforts nécessaires à la mise en œuvre de modèles plus précis et des incertitudes associées aux courbes de charge et de production. A l'heure actuelle, seuls des indices de disponibilité sont communiqués au producteur compte tenu des incertitudes inhérentes au calcul.

Les producteurs rappellent que, d'un point de vue financier, les risques sont plus importants en début de projet compte tenu de l'actualisation des flux. Il convient donc de limiter ce risque durant la période précédant la planification des travaux nécessaires à la levée des contraintes pouvant justifier la réduction d'injection des unités de production. Dans certains cas, la perception d'un risque associé à l'accès flexible peut conduire les banquiers à refuser le financement d'un projet de production.

Bertrand Cornelusse indique que, dans le cadre du projet de recherche GREDOR, le mode N est envisagé en vue d'une gestion prévisionnelle (à quelques jours) des réseaux. L'idée est de développer une stratégie intégrant la planification des réseaux avec la possibilité de recourir au Gflex ou à la gestion active de la demande.

Les producteurs reconnaissent l'intérêt d'une méthode probabiliste permettant de quantifier l'impact de l'accès flexible au moyen d'une courbe illustrant la distribution de probabilité du risque.

5. Conclusion

Monsieur Ghigny remercie les participants pour les débats fructueux qui ont été réalisés lors des réunions. A ce stade, les travaux du groupe de travail « Gflex 1 – estimation des volumes » sont jugés suffisants pour permettre au régulateur d'exercer sa mission de conseil auprès des autorités publiques. Suite à la demande de la CWaPE, les participants n'émettent pas d'objection à ce que les documents de travail du Gflex1 soient publiés sur le site de la CWaPE.

6. Prochaines étapes

En 2014, la CWaPE initiera les travaux du GT « Gestion active de la demande », et, dès lors qu'une base réglementaire suffisante sera rendue disponible, des autres GT associés à l'accès flexible des unités de production (Gflex 2 à 4).

- 1^{re} réunion du GT GAD le mercredi 12 février 2014 (14h CWaPE)
- 2^e réunion du GT GAD le mercredi 5 mars 2014 (14h CWaPE)
- 3^e réunion plénière le mercredi 2 avril 2014 (10h CWaPE)